

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 27 mai 2021

DCM N° 21-05-27-15

**Objet : Convention de réservation de logements.**

**Rapporteur: M. TAHRI,**

Metz Métropole a décidé de garantir les prêts contractés par l'OPH METZ METROPOLE destinés à financer l'acquisition-amélioration de 10 logements locatifs sociaux (3 PLAI et 7 PLUS) situés 43 rue aux Arènes à Metz.

En contrepartie, le bailleur doit s'engager à réserver au bénéfice de la commune un contingent équivalent à 20 % des logements produits dans le cadre de cette opération, soit 2 logements.

Cette réservation fait l'objet d'une convention dont le projet est joint en annexe.

Les attributions des logements concernés seront effectuées par le Centre Communal d'Action Sociale de Metz.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date 27 septembre 2020 du bureau de Metz Métropole, accordant de garantir les prêts de l'OPH METZ METROPOLE destinés à financer l'acquisition-amélioration de 10 logements locatifs sociaux (3 PLAI et 7 PLUS) situés 43 rue aux Arènes à Metz,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le projet de convention de réservation de logements sociaux ci-annexé.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.
- **D'EN CONFIER** la gestion au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Metz.

Service à l'origine de la DCM : Cellule de gestion Pôle Politique de la ville, cohésion territoriale et insertion  
Commissions : Commission Cohésion Sociale  
Référence nomenclature «ACTES» : 8.5 Politique de la ville-habitat-logement

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz ,  
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.  
Membres assistant à la séance : 48 Absents : 7 Dont excusés : 5

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
Suivent les signatures au registre

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20210527-116744-DE-1-1  
N° de l'acte : 116744

-----  
Délibération rendue exécutoire le 2 juin 2021  
après affichage et transmission au contrôle de légalité.  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
et par délégation :

Metz le,

## CONVENTION

### DE RESERVATION DE LOGEMENTS

Entre :

- **OPH Metz Métropole** – dont le siège est à METZ, 10, rue du Chanoine Collin, représenté par son Directeur Général Adjoint, Francis Dillenschneider, en vertu de la délégation de pouvoir qui lui a été octroyée par délibération du Conseil d'Administration en date du 28 juillet 2020,

d'une part,

Et

- **La Commune de Metz**, représentée par Monsieur François GROSDIDIER, Maire de Metz, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

#### Article 1

Ainsi que décidé par le bureau délibérant en sa séance du 27 mai 2020, METZ METROPOLE accorde sa garantie aux engagements pris ou restant à prendre par l'OPH Metz Métropole en ce qui concerne des emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, aux taux et conditions applicables suivant la réglementation en vigueur, destinés à financer l'acquisition amélioration de 10 logements 43 Rue des Arènes 57000 Metz.

Quatre emprunts : PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) de .....	90 847 €
PLUS Foncier (Prêt Locatif à Usage Social Foncier) de .....	190 267 €
PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) de .....	3 850 €
PLAI Foncier (Prêt Locatif Aidé d'Intégration Foncier) de .....	72 286 €

**- PLUS****Montant : 90 847 €**

- |                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| ▪ Durée totale du prêt                | 40 ans   |
| ▪ Périodicité des échéances           | Annuelle   |
| ▪ Index                               | Livret A   |
| ▪ Taux d'intérêt actuariel annuel     | Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,60 %.<br>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0% |
| ▪ Profil d'amortissement              | Echéances prioritaires (intérêts différés).  |
| ▪ Modalités de révision               | Double révisabilité  |
| ▪ Taux de progressivité des échéances | 0 %  |

**- PLUS Foncier****Montant : 190 267 €**

- |                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| ▪ Durée totale du prêt                | 50 ans   |
| ▪ Périodicité des échéances           | Annuelle   |
| ▪ Index                               | Livret A   |
| ▪ Taux d'intérêt actuariel annuel     | Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,60 %.<br>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0% |
| ▪ Profil d'amortissement              | Echéances prioritaires (intérêts différés).  |
| ▪ Modalités de révision               | Double révisabilité  |
| ▪ Taux de progressivité des échéances | 0 %  |

**- PLAI****Montant : 3 850 €**

- |                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| ▪ Durée totale du prêt            | 40 ans   |
| ▪ Périodicité des échéances       | Annuelle   |
| ▪ Index                           | Livret A   |
| ▪ Taux d'intérêt actuariel annuel | Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt – 0,20 %.<br>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0% |

▪ Profil d'amortissement	Echéances prioritaires (intérêts différés).
▪ Modalités de révision	Double révisabilité
▪ Taux de progressivité des échéances	0 %

#### - **PLAI Foncier**

##### **Montant : 72 286 €**

▪ Durée totale du prêt	50 ans
▪ Périodicité des échéances	Annuelle
▪ Index	Livret A
▪ Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt – 0,20 %. Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
▪ Profil d'amortissement	Echéances prioritaires (intérêts différés).
▪ Modalités de révision	Double révisabilité
▪ Taux de progressivité des échéances	0 %

#### **Prêts sans préfinancement – Taux révisable Livret A – avec échéances annuelles**

##### **Article 2**

En contrepartie de l'octroi de la garantie financière mentionnée ci-dessus accordée par METZ METROPOLE, OPH Metz Métropole s'oblige, conformément au règlement particulier d'intervention de METZ METROPOLE en matière d'équilibre social de l'habitat, à la réservation de logements prévue à l'article R.441-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, au bénéfice de la Commune de Metz correspondant à un contingent équivalent à 20 %, soit 2 **logements**.

L'attribution de ces logements contingentés s'effectuera sur proposition de la commune de Metz et en application de la réglementation d'accès aux logements HLM.

Celle-ci disposera d'un délai de deux mois entre la date à laquelle elle est informée qu'un logement est libre à la location et la date à laquelle il doit être reloué, pour communiquer à OPH Metz Métropole le ou les candidats qu'elle propose.

Passé ce délai, OPH Metz Métropole pourra attribuer librement le logement.

Chaque année, OPH Metz Métropole adressera, sur demande de la commune de Metz, un état d'attribution des logements réservés pour lui permettre de vérifier le respect de ces dispositions.

##### **Article 3**

La présente convention sera valable jusqu'au remboursement intégral des avances de fonds que METZ METROPOLE aurait été appelée à faire en exécution de la garantie communautaire.

**Article 4**

La présente convention conclue entre OPH Metz Métropole et la commune de Metz, sera transmise à METZ METROPOLE. Cette transmission conditionne la signature du contrat de prêt par l'OPH Metz Métropole.

**Article 5**

Les frais, droits et timbres résultant de la présente convention, seront à la charge de OPH Metz Métropole.

Fait à METZ, en 5 exemplaires,  
Le

Pour OPH Metz Métropole,  
Francis DILLENCHNEIDER,



Directeur Général Adjoint

Pour la Ville de Metz,  
François GROSDIDIER,

Maire de Metz

## LISTE SCRUTIN PUBLIC

	Nom	Prénom	P	C	A	Procuration
1	AGAMENNONE	Béatrice	X			
2	ARNOLD	Patricia	X			
3	AUDOUY	Caroline	X			
4	BOHR	Timothée	X			
5	BORI	Danielle	X			
6	BOUVET	Xavier	X			
7	BURGY	Rachel	X			
8	BURHAN	Ferit	X			
9	CHANGARNIER	Stéphanie	X			
10	COLIN-OESTERLÉ	Nathalie	X			
11	DAP	Laurent	X			
12	DAUSSAN-WEIZMAN	Anne	X			
13	FIZSON	Eric	X			
14	FRIOT	Corinne	X			
15	FRITSCH-RENARD	Anne				ABSENTE
16	GROLET	Françoise	X			
17	GROSDIDIER	François	X			
18	GUERMITI	Hanifa	X			
19	HO	Chanthy	X			
20	HUSSON	Julien	X			
21	KHALIFÉ	Khalifé	X			
22	LALOUX	Grégoire	X			
23	LAURENT	Pierre	X			
24	LAVEAU-ZIMMERLÉ	Amandine	X			
25	LUCAS	Eric	X			
26	LUX	Isabelle	X			
27	MALASSÉ	Henri	X			
28	MARCHETTI	Denis	X			Procuration à M. Jérémy ROQUES
29	MARX	Sébastien	X			
30	MASSON-FRANZIL	Yvette	X			
31	MEHALIL	Mammar	X			
32	MOLÉ-TER VER	Laurence	X			
33	NGO KALDJOP	Gertrude	X			
34	NICOLAS	Jean-Marie	X			
35	NICOLAS	Martine	X			
36	NIEL	Hervé	X			Procuration à M. Julien HUSSON
37	PICARD	Charlotte	X			
38	PITTI	Raphaël	X			Procuration à Mme Béatrice AGAMENNONE
39	REISS	Guy	X			Procuration à M. le Maire
40	ROQUES	Jérémy	X			
41	SCHLOSSER	Pauline	X			
42	SCHNEIDER	Jacqueline	X			
43	SCIAMANNA	Marc	X			
44	STAUDT	Bernard	X			
45	STEMART	Anne	X			
46	TAFFNER	Blaise	X			
47	TAHRI	Bouabdellah	X			
48	THIL	Patrick	X			
49	TOCHET	Nicolas	X			
50	TRAN	Doan	X			
51	VERRONNEAU	Marina	X			Procuration à M. Jérémy ROQUES
52	VIALLAT	Isabelle	X			
53	VICK	Julien	X			ABSENT Procuration à Mme Anne FRITSCH-RENARD
54	VOINÇON	Marie Claude	X			
55	VORMS	Michel	X			

Point n° : 15

Objet : Convention de réservation de logements

Conseil Municipal du :  
27/05/2021

SCRUTIN PUBLIC par :

Appel nominal des membres  
du CONSEIL MUNICIPAL :